



Mon entreprise a t'elle le droit ??

Par **morgane83**, le **07/05/2009** à **09:50**

Bonjour, rnrnJe me présente je m'appelle Morgane et j'ai 17 ans, je suis donc mineur dans une entreprise qui ma prise pour une formation d'assistante de direction en alternance qui se situe à Paris. rnrnJe ne quitte le soir pas avant 18h voir parfois 19h30, je loupe donc mon code le midi quand à lui je mange avec ma collègue au boulot en 25 minutes. rnrnDepuis une semaine il y a eu une fuite dans l'entreprise une sorte de taupe cette personne c'est une personne de ma famille qui tenais la comptabilité, depuis il me harcèle me surcharge de boulot, me parle mal (un peu comme tout les patron) et ne manque pas chaque jour que ma famille est de la vermine , je passe beaucoup d'autre exemple... rnrnNe tenant plus dans cette situation je ne peut oute fois pas partir aussi non je ne me retrouverais sans rien, demain c'est férié (8mai) j'ai le droit (je pense) de ne pas venir pourtant si je ne vient pas je serait licencié, de la discrimination aussi c'est déjà fait dans cette entreprise du genre (le jour ou je vous vois enceinte, vous êtes viré). rnrnSi mais horaires était rémunéré encore je ne ralerais mais ce n'est pas le cas, mon patron me donne mon salaire non pas le 1er du mois mais le 15 voir le 20 du mois suivant et par acompte !! rnrnMon patron a t'il le droit ? rnrnP/S: il ma déjà fai faire des faux. rnrnQue dois je faire sachant que si je part je n'aurais rien.

Par **milou**, le **07/05/2009** à **11:11**

Bonjour, rnrnJe vous conseillerais dans un premier temps d'envoyer une lettre en recommandé avec AR à votre employeur, reprenant tous vos griefs : pressions, heures non-payées, menaces... Réclamez par la même une régularisation de la situation. Indiquez que si la situation venait à se poursuivre de la sorte, vous serez dans l'obligation de saisir le Conseil de Prud'hommes. De plus, si des représentants du personnel sont présents dans votre entreprise, rapprochez-vous d'eux. Vous pouvez également prendre contact avec l'inspection

du travail.rnrnBon couragernCordialement

Par **Marion2**, le **07/05/2009** à **11:33**

Bonjour,rnrnUne formation d'Assistante de Direction ???rnrnJe crois que vous avez d'énormes progrès à faire en orthographe.

Par **Patricia**, le **07/05/2009** à **19:22**

Bonsoir,rnrnEntièrement d'accord avec Laure.rnJe m'étais fait la même réflexion avant de lire son message...rnrnNous ne sommes pas là pour "casser" ou inférioriser, mais de faire prendre conscience que dans certains cas, le juridique est une chose, et les compétences en sont une autre.rnrnConnaissez vous bien les fonctions d'une Assistante de Direction ? rnC'est la collaboratrice du Chef d'entreprise ou du DirecteurrnrnA la va-vite, j'ai compté une vingtaine de fautes sur 20 lignes...rnrnPensez bien qu'il ne lui sera pas difficile de recruter meilleure orthographe.rnEt il aura raison, avec salaires ou pas par acomptes.